



Rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR)

Rapport à destination du public

Exercice 2018

SOMMAIRE

SYNTHESE DU RAPPORT	5
A. ACTIVITE ET RESULTATS.....	5
A.1 Activité	5
A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances	5
A.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice.....	7
A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2017 et 2018	8
A.2 Résultats de souscription.....	9
A.2.1 Performances passées par ligne d'activité	9
A.3 Résultats des investissements	10
A.3.1 Composition du portefeuille de placements	10
A.3.2 Performances du portefeuille de placements	10
A.4 Résultats des autres activités	11
A.5 Autres informations	11
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE.....	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.1.1 L'organisation institutionnelle.....	12
B.1.2 Le Conseil d'Administration.....	12
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	16
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité .	17
B.3.1 Éléments du système de gestion des risques : politique, stratégie, appétence et tolérances aux risques	17
B.3.2 Organisation du système de gestion des risques	18
B.3.3 Personne prudente.....	19
B.3.4 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation	19
B.4 Système de contrôle interne.....	19
B.4.1 Organisation du système de contrôle interne	19
B.4.2 Vérification de la conformité (fonction clé)	20
B.5 Fonction d'audit interne	21
B.5.1 La politique d'audit interne	21
B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances	21
B.6 Fonction actuarielle	21
B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle	22
B.6.2 Périmètre et gouvernance.....	22
B.7 Sous-traitance	22
B.8 Autres informations	22
C. PROFIL DE RISQUE	23
C.1 Risque de souscription	24
C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie.....	24
C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie	25
C.1.3 Techniques d'atténuation du risque	25
C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité	25

C.2	Risque de marché	25
C.2.1	Exposition au risque de marché	26
C.2.2	Concentration du risque de marché	26
C.2.3	Techniques d'atténuation du risque	26
C.2.4	Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité	26
C.3	Risque de crédit	26
C.3.1	Exposition au risque de crédit	27
C.3.2	Concentration du risque de contrepartie	27
C.3.3	Techniques d'atténuation du risque	27
C.3.4	Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité	27
C.4	Risque de liquidité	27
C.4.1	Exposition au risque de liquidité	27
C.4.2	Concentration du risque de liquidité	27
C.4.3	Technique d'atténuation du risque de liquidité	27
C.4.4	Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité	28
C.5	Risque opérationnel	28
C.5.1	Exposition au risque opérationnel	28
C.5.2	Techniques d'atténuation du risque	28
C.5.3	Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité	28
C.6	Autres risques importants	28
C.6.1	Exposition aux autres risques importants	28
C.6.2	Technique d'atténuation du risque	29
C.6.3	Evaluation prospective des autres risques importants et sensibilité	29
C.7	Autres informations	29
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	30
D.1	Actifs	30
D.1.1	Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	30
D.1.2	Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers	31
D.2	Provisions techniques	32
D.2.1	Valeur des provisions techniques, des best estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	32
D.2.2	Ecart de valorisation des provisions techniques	34
D.2.3	Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques	34
D.3	Autres passifs	35
D.3.1	Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité	35
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	36
D.5	Autres informations	36
E.	GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR	37
E.1	Fonds propres	37
E.1.1	Structure, montant, qualité des fonds propres	37
E.1.2	Différences entre les fonds propres sociaux et l'excédent de l'actif par rapport au passif	37
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	38
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	40
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	40

E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	40
E.6	Autres informations	40
F.	ANNEXES	41
F.1	Etat S.02.01.01	41
F.2	Etat S.05.01.02	43
F.3	Etat S.05.02.01	44
F.4	Etat S.17.01.02	45
F.5	Etat S.19.01.21	46
F.6	Etat S.23.01.01	47
F.7	Etat S.25.01.21	48
F.8	Etat S.28.01.01	49

SYNTHESE DU RAPPORT

Le résultat technique de GALIAN Assurances, à 4,0 M€ contre 6,4 M€ en 2017 traduit les efforts consentis par le groupe pour moderniser ses outils de production, restructurer et améliorer son organisation.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GALIAN Assurances porte l'ensemble des risques de la garantie financière et de la garantie des loyers impayés unifiant l'environnement réglementaire à la seule réglementation assurantielle. Dans un souci de simplification de ses process, l'ensemble des contrats pour lesquels GALIAN Assurances est porteur de risque est géré par délégation par GALIAN Courtage, désormais filiale à 100 % de sa maison mère GALIAN et ce, sur l'intégralité de la chaîne de valeur, de la souscription au règlement des sinistres.

GALIAN Assurances a pérennisé son système de gouvernance mis en œuvre depuis 2 ans dans le cadre de la Directive Solvabilité 2 et renforcé son pôle actuariat en créant une Direction technique indépendante hiérarchiquement de la Direction Financière, rattachée au nouveau Directeur Général Délégué, récemment recruté, de formation actuarielle.

Sur le volet risque, le risque de souscription (55 % du besoin global de fonds propres) est, comme les années précédentes, maîtrisé, fort d'un dispositif de souscription et de surveillance efficient. Le risque de marché augmente légèrement (37 % des besoins de fonds propres contre 35 % en 2017) en raison des investissements immobiliers et de la valorisation du patrimoine sur la période (+ 7 M€) mais reste contenu, conséquence d'une politique de placement toujours prudente.

Après ces deux années de restructuration, GALIAN Assurances, dispose de fonds propres suffisants (133,4 M€ en Tier 1), qui lui assurent au regard de ces engagements un ratio de couverture du SCR de 413 %, en diminution par rapport à 2017 (- 36 points), mais nettement supérieur au minimum réglementaire (100 %) et à ses limites internes d'appétence et de tolérance au risque.

A. ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 Activité

A.1.1 Présentation de GALIAN Assurances

GALIAN Assurances est une société anonyme de droit français régie par le code des assurances au capital de 103 125 910 euros.

La société est filiale à 100 % de GALIAN, société coopérative holding. Son siège social se situe au 89, rue La Boétie – 75008 Paris.

GALIAN Assurances est soumise au contrôle de l'organe de supervision, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest – 75436 Paris Cedex 09.

Le commissariat aux comptes de GALIAN Assurances est assuré collégalement par le Cabinet SEC BURETTE et le Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES.

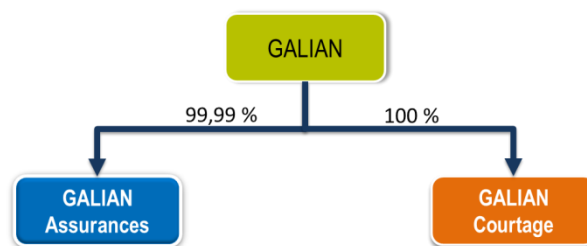
Cabinet SEC BURETTE

9, rue Malatiré
76000 ROUEN

Cabinet DELOITTE ET ASSOCIES

185, avenue Charles De Gaulle
92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

GALIAN Assurances fait partie du Groupe GALIAN dont la structure capitalistique est présentée ci-dessous :



En complément de la structure juridique présentée ci-dessus, GALIAN Assurances détient des participations dans les SCI suivantes :

Participations
(99,99 % du capital détenu par la société)
SCI Patrimoine 1
SCI Patrimoine 2
SCI Patrimoine 3
SCI Patrimoine 4
SCI SESAME
SCI AA1
SCI AA2
SCI AA3

GALIAN Assurances est l'un des acteurs de référence des assurances pour les professionnels de l'immobilier. La compagnie exerce exclusivement une activité d'assurance non-vie en France, principalement sur deux activités, la **garantie financière** (loi Hoguet) et la **Garantie des Loyers Impayés** (GLI).

GALIAN Assurances propose à ses clients agents immobiliers, gérants d'immeubles et syndics de copropriétés, les produits et les garanties suivants :

Produit	Nature de la garantie	Branche d'agrément	Catégorie ministérielle	Catégorie Solvabilité 2
Garantie financière	Garantie des fonds mandants	15 caution	38 caution	9 crédit-caution (non-vie)
GARANTME ⁽¹⁾	Caution locative pour étudiants	15 caution	38 caution	9 crédit-caution (non-vie)
VERSALIS / ASSUR'BAIL ⁽²⁾	Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières	15 caution	38 caution	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
	Garantie vacance locative et copropriétaires bailleurs	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	
AXELIS ⁽³⁾	Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières	15 caution	38 caution	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
	Garantie vacance locative et copropriétaires bailleurs	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	
SAISONIS ⁽⁴⁾	Garantie contre le risque d'annulation ou d'interruption des séjours saisonniers	16 pertes pécuniaires diverses	31 pertes pécuniaires diverses	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)
MULTIRIS BAILLEUR / PNO'S	Garantie copropriétaire bailleur en cas de charges de copropriété supplémentaires résultant de la défaillance d'un ou plusieurs autres copropriétaires	15 caution	31 pertes pécuniaires diverses	12 pertes pécuniaires diverses (non-vie)

⁽¹⁾ Commercialisation du produit GARANTME au cours de l'année 2018.

⁽²⁾ Commercialisation du produit ASSUR'BAIL début 2018.

⁽³⁾ Arrêt de la commercialisation du produit AXELIS depuis fin 2015 : Les contrats en cours et souscrits avant cette date ont été gérés en mode « run off » jusqu'au 31 décembre 2017. Toutefois, GALIAN Assurances assurera l'indemnisation des sinistres jusqu'à la clôture des dossiers.

⁽⁴⁾ Arrêt de la commercialisation du produit SAISONIS fin 2017 : les contrats en cours sont gérés en mode « run off » jusqu'au 31 décembre 2018.

L'ensemble des produits d'assurance, à l'exception de GARANTME, est commercialisé et géré par la société de courtage GALIAN Courtage.

A.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

☐ Convention de courtage entre GALIAN Assurances et GALIAN Courtage

Le 21 décembre 2017, un nouveau protocole de délégation de souscription de contrats d'assurance et de gestion des sinistres a été signé entre GALIAN Assurances et GALIAN Courtage. L'objet de ce protocole est

la délégation à GALIAN Courtage de la souscription, de la gestion et de la gestion des sinistres de l'ensemble des contrats pour lesquels GALIAN Assurances est porteur du risque.

La précédente convention ne prévoyait pas la gestion des contrats de la Garantie Financière et la gestion des sinistres par GALIAN Courtage.

❑ Acquisition d'un local commercial au 14, bd St - Michel à Paris par la SCI GALIAN Assurances Patrimoine II

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine II a acquis en 2018 un local commercial à Paris 6ème arrondissement, 14, boulevard Saint Michel pour une superficie de 163 m2, d'une valeur de 2 950 K€ hors droit.

❑ Création de la SCI GALIAN Assurances Patrimoine III

La SCI GALIAN Assurances Patrimoine III a été créée le 2 mai 2018 pour un montant de capital social de 5 000 € détenue à 99.98% par la société GALIAN Assurances. Cette SCI a été créée dans le but de porter une nouvelle acquisition d'immeuble en 2019.

❑ Projet PALOMA

La poursuite des travaux a permis la mise en service dans le logiciel PRIMA du dispositif de souscription des contrats et du règlement des sinistres du produit ASSURBAIL. Le coût total de cette immobilisation incorporelle est de 6 108 K€.

A.1.3 Evolution du chiffre d'affaires entre 2017 et 2018

Le tableau ci-dessous présente, pour les deux derniers exercices, l'évolution du chiffre d'affaires par branche :

Primes acquises brutes par branche d'activité (en K€)	2018 A	2017 A	Variation 2018 / 2017
CAUTION	22 530	14 715	7 815
PERTES PECUNAIRES DIVERSES	11 581	12 517	- 936
SANTE	- 0	- 0	-
TOTAL	34 111	27 232	6 879

La **croissance de 25 % du chiffre d'affaires** est principalement due à la souscription par les clients-sociétaires encore actifs chez GALIAN au 31 décembre 2017, de leurs garanties financières auprès de GALIAN Assurances à compter du 1^{er} janvier 2018 (+7,8 M€ de primes).

L'arrêt du produit AXELIS et le développement moins actif que prévu du portefeuille VERSALIS / ASSURBAIL impactent de 0,9 M€ la progression du chiffre d'affaires.

En 2018, le mix produit a de nouveau évolué avec une part prépondérante des primes acquises brutes réalisées sur la ligne d'activité caution :

- 33 % du chiffre d'affaires provient du produit VERSALIS (43% en 2017) ;
- 66 % de la branche caution (54 % en 2017) ;
- et 1 % des autres produits.

A.2 Résultats de souscription

A.2.1 Performances passées par ligne d'activité

Le tableau ci-dessous présente, par ligne d'activité, le résultat technique net de GALIAN Assurances établi selon les normes comptables françaises. Ce résultat comprend le chiffre d'affaires (primes acquises brutes), les charges des sinistres y compris les frais de gestion, les charges d'acquisition et de gestion et le solde de réassurance.

Montants en K€	2018			2017			Variations		
Line Of Business (LOB)	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net	Brut	Cession	Net
LOB 9 : Crédit-caution (non-vie)	7 066	- 408	6 658	8 808	- 410	8 398	- 1 741	1	- 1 740
LOB 12 : pertes pécuniaires diverses (non-vie)	- 382	- 2 231	- 2 613	- 822	- 1 176	- 1 997	439	- 1 055	- 616
LOB 2 : Pertes de revenu (santé similaire à la non-vie)	- 0	-	- 0	- 0	0	- 0	0	0	- 0
TOTAL	6 684	- 2 640	4 044	7 986	- 1 585	6 401	- 1 302	- 1 054	- 2 356

Cf. Etats S.05.01.02 et S.05.02.01 en annexes pages 43 et 44 pour plus de détail.

☐ Résultat technique

Le résultat de souscription brut s'élève à 6 684 K€ en 2018 en diminution de - 1 302 K€ par rapport à fin 2017.

Il se décompose de la manière suivante :

- **Des primes brutes de 34 111 K€ en 2018 contre 27 232 K€ en 2017.** Cette évolution s'explique par deux effets contraires :
 - ↳ **En ce qui concerne la branche caution**, on observe une croissance des cotisations en raison, dans le cadre de l'optimisation de l'organisation du Groupe, de la dernière phase du transfert des garanties de GALIAN vers GALIAN Assurances (résiliation puis souscription).
 - ↳ **En ce qui concerne les autres branches d'activité** (pertes pécuniaires diverses), on observe une diminution sous l'effet principal de la fin du portefeuille AXELIS (Garantie des Risques Locatifs – GRL).
- **Une charge des sinistres brute stable** entre 2017 et 2018, passant de 7 240 K€ en 2017 à 7 275 K€ en 2018. Cette stabilité est liée à deux effets contraires :
 - ↳ **En ce qui concerne la branche caution**, on observe pour la première fois à partir de 2018 une sinistralité sur le portefeuille de 771 K€, conséquence du transfert de l'intégralité des clients garantie financière vers GALIAN Assurances.
 - ↳ **En ce qui concerne les autres branches d'activité** (pertes pécuniaires diverses), on observe une nette diminution de la charge sinistre de 736 K€ passant de 7 240 K€ en 2017 à 6 504 K€ en 2018, démontrant la maîtrise des risques liés aux garanties des loyers impayés.

Les charges d'acquisition et de gestion augmentent à 20 140 K€, en raison essentiellement des coûts induits par la reprise au résultat technique en 2018 par GALIAN Assurances de l'activité garantie financière de GALIAN.

☐ Le résultat de réassurance

Le résultat de réassurance s'élève à -2 640 K€ en 2018 contre -1 585 K€ en 2017. La charge des sinistres cédés en réassurance a été plus importante en 2017 en raison principalement de la hausse des cessions de sinistres sur exercices antérieures sur le portefeuille AXELIS.

☐ Le résultat de souscription net

Le résultat de souscription net s'élève à 4 044 K€ en 2018 contre 6 401 K€ en 2017 soit une baisse de 2 536 K€, due principalement au transfert de l'intégralité des clients garantie financière vers GALIAN Assurances.

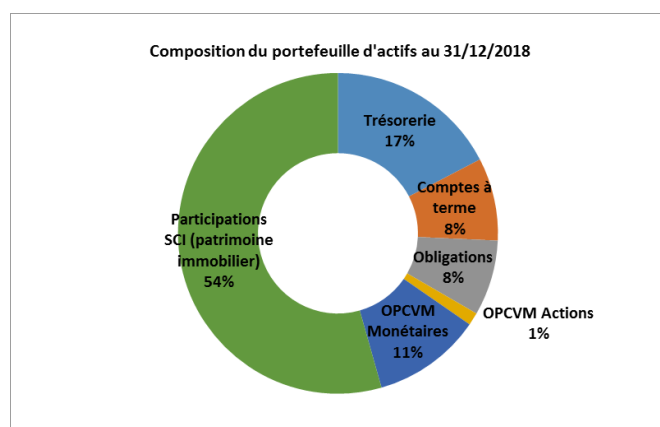
A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Composition du portefeuille de placements

Le **portefeuille-titres** est valorisé au 31 décembre 2018 à **42 726 K€**, en diminution de 3 284 K€ par rapport à fin 2017. En tenant compte de la trésorerie, le portefeuille de placements est valorisé à **69 035 K€**, en augmentation de 248 K€ par rapport à fin 2017.

Avec intégration des participations dans les SCI, le portefeuille-titres global de GALIAN Assurances est évalué à fin 2018 à 151 368 K€. Ces participations représentent plus de 54 % de son portefeuille de placements (*cf. schéma ci-dessous*).

GALIAN Assurances a poursuivi en 2018 une politique prudente d'allocation d'actifs. Elle a ainsi privilégié les investissements sur le compartiment monétaires (OPCVM monétaires, comptes ou dépôts à terme), qui représentent un peu plus de 19 % du portefeuille-titres global valorisé et sur la trésorerie qui représente un peu plus de 17 % du portefeuille de placements.



Au 31 décembre 2018, hors participations dans les SCI, le portefeuille affiche des moins-values latentes nettes de 302 K€. Après prise en compte de participations dans les SCI, le portefeuille-titres global est en plus-values latentes nettes de 25 754 K€.

A.3.2 Performances du portefeuille de placements

La performance globale du portefeuille de placements est faible compte tenu de la part des investissements en titres monétaires et comptes à terme et de la situation de la courbe des taux.

Produits des placements (en K€)	2018 A	2017 A	Variation 2018 / 2017
Produits nets des placements alloués	-	-	-
Revenus du portefeuille titres	103	24	78
Revenus des titres de participation	-	-	-
Revenus des comptes à terme	129	129	- 1
Plus ou moins values réalisées sur titres	0	21	- 21
Variation des provisions sur titres	-	1	1
Charges externes sur placements	- 38	- 45	8
Charges internes des placements	- 72	- 44	- 28
Charges internes sur titres allouées	-	-	-
Charges internes sur titres non allouées	-	-	-
Produits nets des placements	122	85	37
Produits nets des placements transférés	-	-	-
Produits du portefeuille-titres et autres placements	122	85	37

Après affectation des charges internes sur titres, les produits du portefeuille s'élèvent à 122 K€ en 2018 contre 85 K€ en 2017.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat non technique, qui en 2017 prenait en compte l'ensemble des produits et charges de la branche d'activité apportée par GALIAN à GALIAN Assurances, comprend en 2018, les évolutions des provisions pour risques transférés. On observe ainsi :

- Les autres produits non techniques à 2 092 K€ contre 10 611 K€ en 2017, en ce compris les reprises de provisions pour risques de la garantie financière apportée, les revenus des activités annexes et la production immobilisée.
- Les autres charges non techniques à 2 025 K€ contre 11 837 K€ comprenant les coûts de gestion des activités non techniques, ainsi que les dotations des provisions pour risques de la sinistralité garantie financière apportée.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 1 870 K€ contre 5 051 K€ en 2017. Il en prend en compte la mise au rebus des développements de la garantie financière

A.5 Autres informations

Néant.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 L'organisation institutionnelle

B.1.1.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Ordinaire prend les décisions qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur les questions relatives aux comptes de l'exercice.

B.1.1.2 Informations relatives à la délégation des responsabilités

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter ses décisions et en parfaire la réalisation.

La Direction Générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

B.1.2 Le Conseil d'Administration

B.1.2.1 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de GALIAN Assurances compte 15 administrateurs qui élisent un Bureau composé d'un Président, de deux Vice-présidents et d'un Secrétaire Général.

Conformément aux statuts, les administrateurs de GALIAN détiennent une action qui leur est réservée.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances ont tous la qualité d'administrateur de GALIAN. Cela permet d'assurer une totale transparence entre la filiale et la société mère et de développer une vision commune de la stratégie et de l'organisation des activités au sein du Groupe GALIAN.

B.1.2.2 Principes de gouvernement d'entreprise

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de GALIAN Assurances fixe les principes de gouvernance et de contrôle de la société. Le Conseil exerce ses missions en s'appuyant sur les travaux de comités et commissions (*cf. B.1.2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration*).

Le Conseil, conformément à la Directive Solvabilité II, exerce une fonction de surveillance sur les décisions et les actions de la Direction Générale, la conformité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne, et la mise en œuvre de la stratégie.

La mission du Conseil consiste, en lien avec la Direction Générale, à déterminer les orientations stratégiques, à définir les politiques internes et à veiller à leur mise en œuvre. Dans ce cadre, le Conseil peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

En particulier, le Conseil :

- nomme le Directeur Général et le Directeur Général Délégué et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires à travers les comptes qu'il arrête et le rapport annuel ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires ;

- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ;
- entend à minimum une fois par an les responsables des fonctions clés.

A ce titre, il s'assure notamment (le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés) :

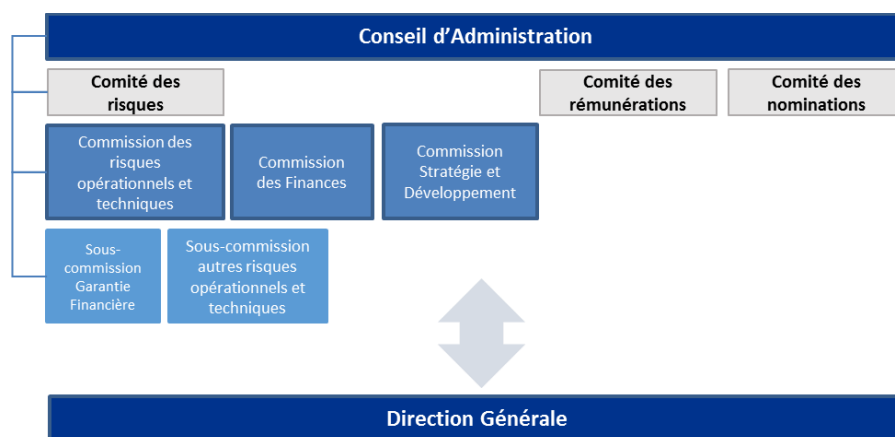
- de la conformité de GALIAN Assurances vis-à-vis des exigences réglementaires en vigueur ;
- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités par chacun des organes de la société ;
- qu'aucune personne ne dispose de pouvoirs pour engager la société sans contrôle ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle ;
- du bon fonctionnement des comités qu'il a créés à travers la remontée de l'information ascendante et descendante entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale.

B.1.2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration

GALIAN Assurances a mis en place une comitologie adaptée pour préparer en amont les Conseils d'Administration. Les délibérations de ces derniers reposent sur les travaux préparatoires réalisés par les comités et commissions suivants :

- Le Comité des Risques, composé des trois commissions suivantes :
 - ↳ La Commission des Finances ;
 - ↳ La Commission des Risques Opérationnels et Techniques qui regroupe deux Sous-Commissions :
 - ❖ La Sous-Commission « Garantie Financière » ;
 - ❖ La Sous-Commission « Autres Risques Opérationnels et Techniques ».
 - ↳ La Commission Stratégie et Développement.
- Le **Comité des Rémunérations** ;
- Le **Comité des Nominations**.

Les propositions et avis émis par ces comités font l'objet de rapports communiqués par les présidents desdits comités au Conseil d'Administration.



B.1.2.4 La Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directeur Général (Alain LEDEMAY) et du Directeur Général Délégué (Marc TREMBLAY). Le Directeur Général Délégué, actuaire de formation, a été nommé en 2018. La nomination de ces personnes par le Conseil d'Administration a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires.

Une répartition des travaux entre le Directeur Général et le Directeur Général Délégué a été définie par champ d'action (cf. *Organigramme du Groupe GALIAN – Partie B.1.4 « Structure des fonctions clés »*).

La Direction Générale est responsable du management de la structure opérationnelle de GALIAN Assurances. Elle assure le développement de GALIAN Assurances dans l'intérêt de ses assurés, dans le respect des orientations fixées par le Conseil d'Administration et des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elle assiste le Conseil d'Administration (et son Président) dans la préparation de ses délibérations.

Un Comité de Direction Opérationnel (CDO) réunit l'ensemble des directeurs et les deux dirigeants effectifs pour assurer la mise en œuvre des politiques et projets du plan stratégique, adoptés par le Conseil d'Administration.

Suite à la réorganisation des activités du Groupe GALIAN, la Direction Technique a été, au cours de l'année 2018, dissociée de la Direction Financière, et rapporte désormais directement au Directeur Général Délégué.

Un comité plus resserré, le COMEX, réalise le pilotage de ces projets (développement, finances...).

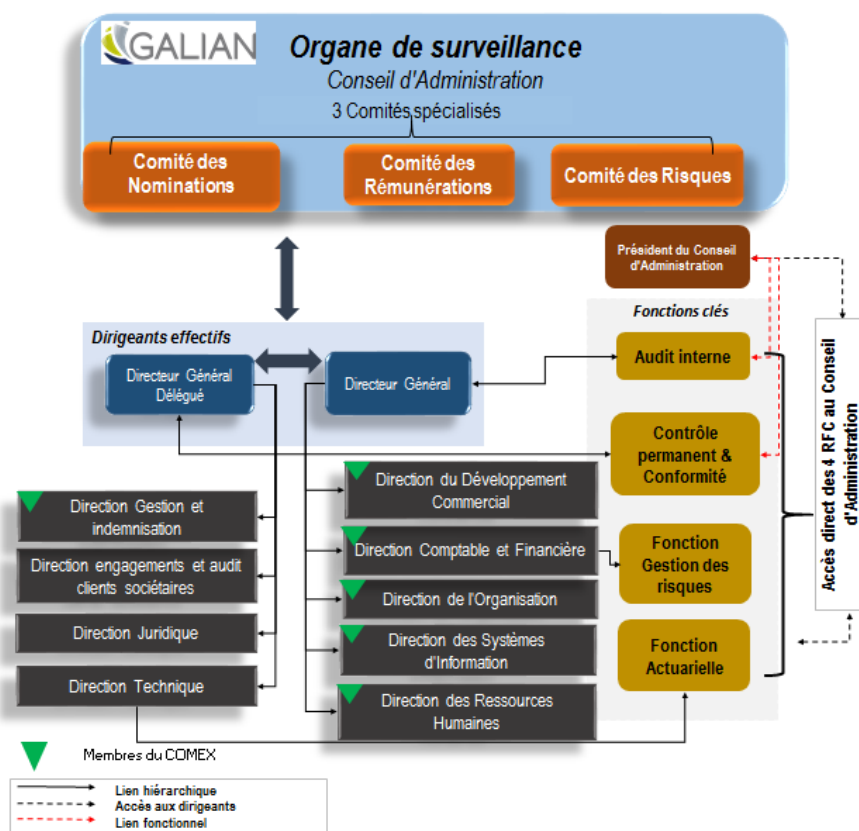
B.1.2.5 Structure des fonctions clés

Les responsables des fonctions clés (gestion des risques, audit interne, vérification de la conformité et fonction actuarielle) exercent leur activité sous la direction du Directeur Général et du Directeur Général Délégué et sont entendus directement par le Conseil d'Administration sur les résultats de leurs travaux au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les responsables des fonctions clés disposent d'une autorité suffisante pour mener à bien leurs travaux et d'un droit d'accès à toute information nécessaire à l'accomplissement de leurs missions. Ils sont libres d'influences pouvant entraver leur objectivité, impartialité et indépendance (moyens et travaux).

La nomination des responsables des fonctions clés a fait l'objet d'une notification à l'ACPR conformément aux exigences réglementaires relatives à la compétence et à l'honorabilité.

Positionnement des fonctions clés dans l'organigramme du Groupe GALIAN :



▼ Les cinq directions du Comité de Direction Opérationnel (CDO) membres du Comité exécutif (COMEX)

Les quatre fonctions clés disposent d'un accès direct et sans restriction, en cas de nécessité, au Conseil d'Administration hors la présence de la Direction Générale.

B.1.2.6 Politique de rémunération

Le Groupe GALIAN a défini une politique de rémunération qui fixe un cadre et des limites à respecter en termes de rémunération. La mise en œuvre de cette politique est surveillée par le Comité des Rémunérations.

La politique de rémunération se conforme aux principes d'équité, de responsabilité, de respect des pratiques de place et de sécurité (pas d'incidence sur le profil de risque du Groupe GALIAN). Il convient d'en souligner les aspects suivants :

- les administrateurs ne sont pas rémunérés pour exercer leur fonction mais bénéficient d'indemnités forfaitaires compensatrices et du remboursement de leurs frais ;
- le système de rémunération ne comporte aucune distribution d'actions ou d'instruments adossés à des actions ;
- le salaire fixe constitue l'essentiel de la rémunération globale de tous les salariés du Groupe GALIAN et des mandataires sociaux. Les rémunérations de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels ;
- la part de la rémunération variable individuelle des Directeurs Généraux et des salariés bénéficiant de cette mesure n'est pas prépondérante par rapport à la partie fixe de la rémunération et n'excède pas 50 %.
- les indemnités des administrateurs, la rémunération du Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des responsables des fonctions clés sont fixées et contrôlées par le Comité des Rémunérations.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

La politique de compétence et d'honorabilité de GALIAN Assurances, validée par le Comité des Nominations, fixe les principes, les critères minimaux d'aptitude et d'honorabilité ainsi que les modalités d'évaluation applicables aux administrateurs, dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et leurs équipes, membres du Comité de Direction Opérationnel et responsables de services.

Compétence et honorabilité sont appréciées selon les qualifications, les connaissances et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de chaque fonction et permettant de garantir une gestion professionnelle, saine et prudente de l'entreprise.

Le Conseil d'Administration dispose collectivement d'une expérience et de connaissances appropriées sur les thèmes exigés par la Directive Solvabilité II (connaissance des *marchés sur lesquels GALIAN Assurances est présent, stratégie d'entreprise et modèle économique, système de gouvernance, analyse financière et actuarielle, cadre réglementaire*). La compétence des membres du Conseil d'Administration s'apprécie également individuellement et la diversité des qualifications, des connaissances et des expériences professionnelles doit permettre d'assurer une gestion et une supervision professionnelle de l'entreprise.

Pour les autres catégories, dirigeants effectifs et fonctions clés notamment, des critères (seuils minimaux) de compétence individuelle ont été définis et portent sur la qualification et l'expérience professionnelle, fonction de la nature du poste occupé.

Les critères d'évaluation de l'honorabilité, conformes aux exigences de l'article 43 de la Directive Solvabilité II, permettent de vérifier que chaque personne soumise aux exigences de compétence et d'honorabilité dispose d'une réputation et d'une intégrité de bon niveau (absence d'infraction, de conflits d'intérêts notamment).

L'évaluation de la compétence et de l'honorabilité est réalisée à la fois lors du processus de recrutement d'une personne soumise à cette politique, et de manière continue (annuellement) pour les personnes occupant ces fonctions. Des éléments déclencheurs, définis dans la politique peuvent engendrer une réévaluation de la compétence et de l'honorabilité en cours d'année.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

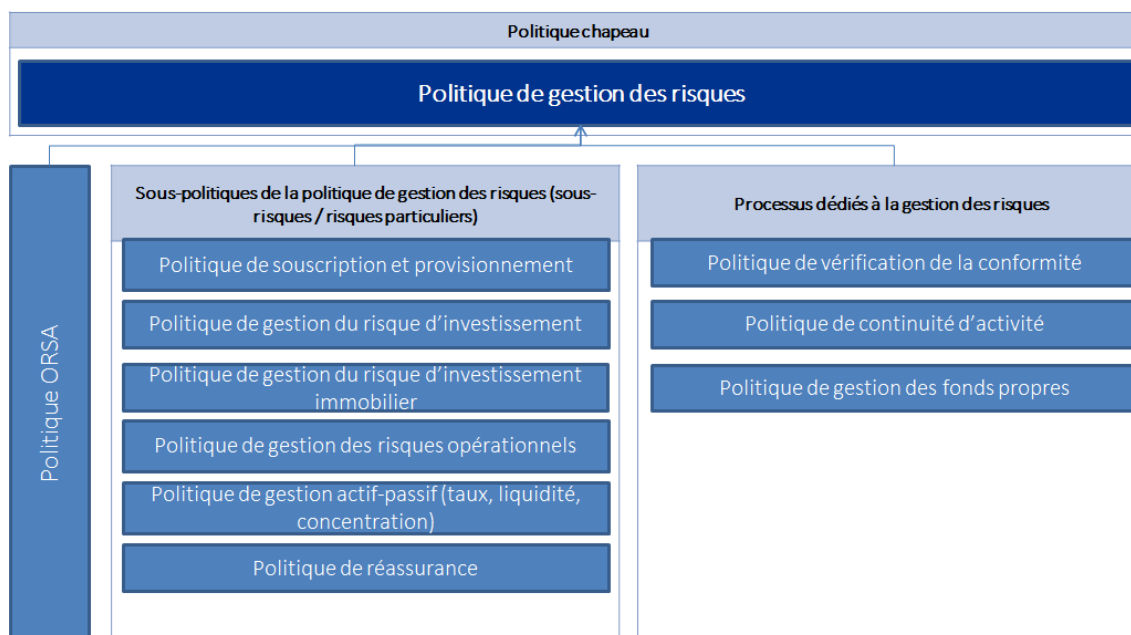
B.3.1 Éléments du système de gestion des risques : politique, stratégie, appétence et tolérances aux risques

B.3.1.1 Politique de gestion des risques

La politique de gestion des risques de GALIAN Assurances fixe le cadre global de gestion des risques, présente les différents risques auxquels GALIAN Assurances est exposée, définit la stratégie globale de gestion des risques ainsi que les procédures de suivi et de reporting.

La politique de gestion des risques est une politique « chapeau » complétée de politiques spécifiques par risque définissant chacune les modalités de gestion et de contrôle, le cas échéant les limites opérationnelles, et les modalités de reporting.

L'articulation entre politique de gestion des risques et l'ensemble des politiques dédiées par risque est reprise dans le schéma ci-dessous :



B.3.1.2 Appétence au risque

GALIAN Assurances a élaboré **une stratégie de gestion des risques** en cohérence avec ses ambitions de développement à moyen terme sur ses différentes branches d'activités. La notion de risque correspond aux événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs par leurs impacts négatifs sur les résultats et les fonds propres.

Cette stratégie a été formalisée à partir de la définition d'une préférence aux risques, d'une appétence aux risques et de tolérances aux risques définies dans la politique de gestion des risques.

L'appétence aux risques, adaptée en 2017 suite à la réorganisation des activités du Groupe et maintenue en 2018, a été définie de manière quantitative par un niveau de couverture du SCR par des fonds propres éligibles à l'horizon du plan stratégique, y compris dans des scénarios de stress.

Le suivi du respect de l'appétence est réalisé via les calculs de l'ORSA et plus précisément l'évaluation du besoin global de solvabilité.

Une échelle de solvabilité formée par le seuil réglementaire de 100 % et l'appétence au risque a été mise en place en y associant selon le niveau du ratio atteint, des procédures d'escalade permettant à la Direction Générale de prendre les mesures adaptées en cas de déviations observées.

B.3.1.3 Tolérances aux risques

La tolérance aux risques correspond à une déclinaison de l'appétence selon différentes catégories de risques. Elle est construite de manière à garantir un niveau cible de couverture du SCR. GALIAN Assurances a établi des tolérances aux risques pour les trois risques suivants : le risque de souscription non-vie – primes et provisionnement / catastrophe, le risque de défaut des contreparties et le risque de marché.

La détermination des tolérances par catégorie (et sous-catégories) de risques s'appuie sur leur contribution respective dans le SCR. En particulier, le calcul du SCR permet de déterminer le profil de risque, les effets de diversification et la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

Le système de tolérance aux risques permet de déterminer les limites opérationnelles par typologie de risque (souscription, provisionnement, investissement, réassurance,...) qui sont définies et présentées dans chaque politique spécifique de risque. Ces limites sont définies en cohérence avec les tolérances et permettent une application opérationnelle et un suivi mensuel :

- limitation de l'exposition en engagement total, volumes de primes ou pointe de risques pour les risques de souscription primes et provisionnement non vie,
- limitation par notation et exigence de diversification pour le risque de contrepartie,
- limitation en volume par classe d'actifs et en notation pour les titres de dettes.

Les limites opérationnelles permettent de garantir le développement des activités de GALIAN Assurances, tout en satisfaisant à court et moyen terme aux exigences de solvabilité requises par la réglementation.

En cas d'évolution du profil de risque de GALIAN Assurances, le niveau d'appétence et de tolérance aux risques sont revus, ainsi que les politiques.

B.3.2 Organisation du système de gestion des risques

Le système de gestion des risques s'appuie sur une cartographie couvrant l'ensemble des risques pris en compte dans les différents modules de la Formule Standard de mesure du SCR (principalement le risque de souscription non vie et dans une moindre mesure le risque de défaut de contreparties) et d'autres risques non pris en compte dans la formule standard (risque stratégique, risque de réputation, risque de liquidité...- cf. Partie profil de risque).

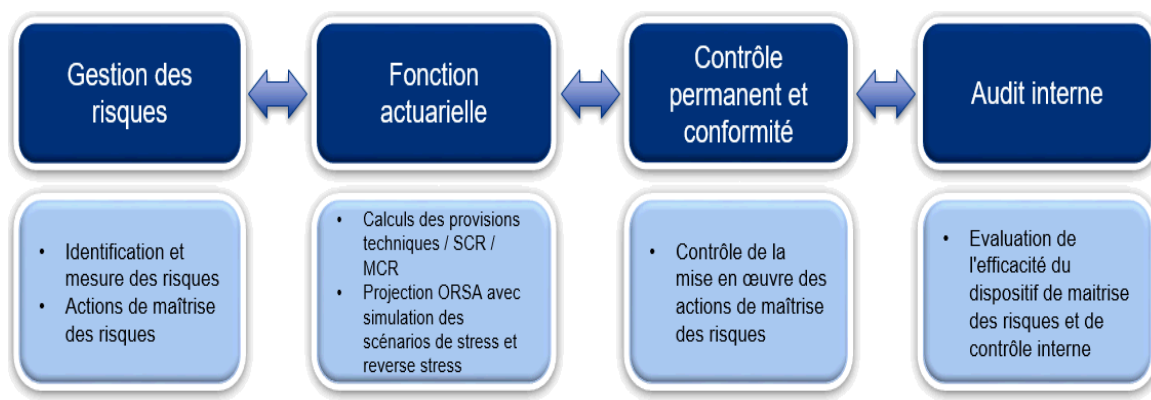
Des indicateurs de risque sont présentés à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Le dispositif de gouvernance des risques s'appuie sur les travaux des fonctions clés et sur la surveillance exercée par le Conseil d'Administration, notamment à travers le Comité des Risques et les différentes commissions associées.

La fonction gestion des risques, dont la responsabilité a été confiée au Directeur Comptable et Financier, lequel s'appuie sur une équipe dédiée, est en charge :

- de suivre et de revoir le système de gestion des risques,
- de consolider l'ensemble des risques quantifiables et non quantifiables de l'entreprise,
- d'effectuer un reporting sur les risques à la Direction Générale et au Conseil d'Administration.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation du système de gestion des risques au sein de GALIAN Assurances, associant les différentes fonctions clés définies par la Directive Solvabilité II.



La politique ORSA décrit le processus de production et les étapes nécessaires (budget, calculs et échanges avec l'AMSB) à l'évaluation prospective de la solvabilité de GALIAN Assurances.

B.3.3 Personne prudente

Le principe de la personne prudente a été formalisé dans la politique d'investissement.

Le principe des quatre yeux (Directeur Général et Directeur Général Délégué) est appliqué dans le cadre des décisions d'investissement et de l'allocation des placements.

GALIAN Assurances n'investit que dans des actifs dont elle comprend les mécanismes et dont elle est en mesure d'identifier et de contrôler les risques. Dans ce cadre, GALIAN Assurances s'interdit notamment, d'investir dans des produits structurés complexes.

Les actifs sont investis de façon à garantir la sécurité et la liquidité de l'ensemble du portefeuille.

Les actifs font l'objet d'une diversification appropriée de façon à éviter une dépendance excessive sur un émetteur / groupe d'émetteur ou une classe d'investissement. La localisation des actifs (zone euro) permet leur disponibilité.

Le portefeuille ne contient aucun actif non admis à la négociation sur un marché réglementé.

GALIAN Assurances a mis en œuvre un processus de contrôle afin de vérifier le respect du principe de la personne prudente. Cela passe par un contrôle des limites opérationnelles.

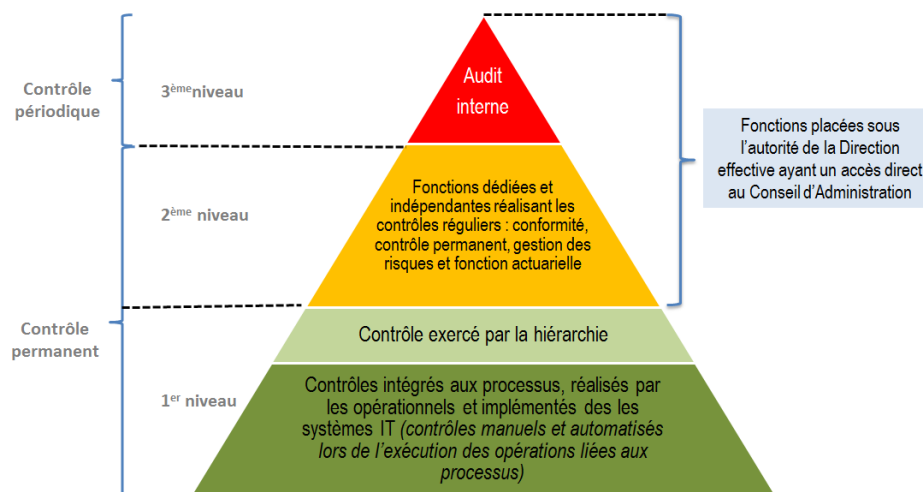
B.3.4 Utilisation des évaluations de crédit par les agences de notation

Au regard de la taille du portefeuille, GALIAN Assurances base la sélection de ses titres sur les notes des agences de notation. Toutefois, le gestionnaire d'actifs effectue une analyse financière de second niveau afin de contrôler la cohérence et le caractère adéquat de la note transmise par l'agence de notation.

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 Organisation du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe GALIAN est organisé selon le modèle des « trois lignes de défenses » (cf. schéma ci-dessous). Le système de contrôle interne représente les deux premières lignes de défense et conformément à la réglementation, la fonction de contrôle périodique (3^{ème} ligne de défense) a été dissociée de la fonction de contrôle permanent.



Au sein du Groupe GALIAN, le dispositif de contrôle permanent repose sur :

- l'implication du Conseil d'Administration et de la Direction Effective dans la maîtrise et le suivi des risques ;
- les **contrôles permanents opérationnels de premier niveau** constitués par :
 - ↳ les **contrôles réalisés par chaque collaborateur**,
 - ↳ les **contrôles hiérarchiques** réalisés dans chaque entité par les directeurs et les responsables sur les opérations de gestion courante pour s'assurer du respect des procédures.
- les **contrôles permanents de second niveau dédiés** à la Direction du Contrôle Permanent pour notamment s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des contrôles de 1er niveau.

Le dispositif de contrôle permanent s'applique à l'ensemble du Groupe et permet d'apprécier la maîtrise des risques inhérents à chacune des activités exercées.

Par ailleurs, une « Base Incidents » permet aux métiers de déclarer des incidents de risques opérationnels qui sont validés et suivis par le contrôle interne.

B.4.2 Vérification de la conformité (fonction clé)

La fonction de vérification de la conformité est sous la responsabilité de la Directrice du Contrôle Permanent et Conformité. Elle n'effectue aucune opération commerciale, comptable et financière ou opération qui la mettrait en situation d'autocontrôle.

Le processus de conformité s'organise selon les étapes suivantes :

- identification du domaine de conformité :
 - ↳ risque de non-conformité ;
 - ↳ contrôle de non-conformité s'appuyant sur une identification de la veille réglementaire, description du contrôle réalisé par les opérationnels (niveau 1), description du contrôle de second niveau réalisé par le contrôle interne.
- test des contrôles de conformité ;
- identification de plans d'action si les contrôles ne sont pas satisfaisants ;
- suivi des plans d'actions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité réalise annuellement une synthèse des résultats des tests de non-conformité et la communique au Comité des Risques (via la Sous-Commission des Autres Risques Opérationnels Techniques) et au Conseil d'Administration.

B.5 Fonction d'audit interne

B.5.1 La politique d'audit interne

La politique d'audit interne de GALIAN Assurances fixe les objectifs, les principes, les processus et activités ainsi que les règles de reporting relatifs à la fonction clé audit interne définie par la Directive Solvabilité II (article 47). La politique d'audit interne fait l'objet d'une revue annuelle par le Conseil d'Administration.

La fonction audit interne a pour objectif de fournir à la Direction Générale et au Conseil d'Administration une évaluation sur le degré de maîtrise de l'ensemble des risques et de préconiser toute mesure visant à renforcer les processus de gouvernement d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne de l'entreprise.

Pour garantir l'efficacité de cette fonction, son organisation repose sur plusieurs principes majeurs :

- ❑ **Son indépendance**, assurée par :
 - ↳ le rattachement hiérarchique du responsable au Directeur Général et le rattachement fonctionnel au Président du Conseil d'Administration ;
 - ↳ l'accès direct du responsable au Conseil d'Administration ;
 - ↳ l'absence de cumul avec d'autres fonctions clés ou des fonctions opérationnelles ;
- ❑ **Son droit d'accès à l'information** : elle dispose d'un accès sans réserve à toute information, personnes, documents, systèmes et données nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- ❑ **Sa déontologie** : les auditeurs internes sont soumis aux normes professionnelles en matière d'intégrité, d'objectivité, de confidentialité et de compétence ;
- ❑ **Son champ d'intervention** : la fonction couvre le périmètre des entités du Groupe GALIAN et des activités exercées.

La fonction audit interne agit dans le cadre d'un plan pluriannuel fondé sur les expositions aux risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'entreprise. Ce plan comprend notamment, le périmètre des missions d'audit et les ressources internes et externes nécessaires à sa mise en œuvre.

La méthodologie de conduite des missions s'appuie sur le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (*CRIPP publié par l'IFACI*). Chaque mission fait l'objet d'un rapport contenant les constats et recommandations visant à remédier aux insuffisances relevées. Les rapports d'audit sont transmis à la Direction Générale et au Président du Conseil d'Administration.

La fonction audit interne veille à la mise en œuvre effective des recommandations et en rend compte à la Direction Générale et au Conseil d'Administration (via la Sous-Commission des Autres Risques Opérationnels Techniques du Comité des Risques).

Les principes de reporting prévoient également qu'en cas de détection d'éléments pouvant mettre en péril l'entreprise, l'audit interne alerte l'ACPR. Toutefois, le responsable doit en informer au préalable l'organe de surveillance, sauf si ce péril met en cause l'organe de surveillance lui-même.

Par ailleurs, la nomination du responsable de la fonction clé audit interne est notifiée au SGACPR conformément aux procédures en vigueur en matière de compétence et d'honorabilité.

B.5.2 Le plan d'audit de GALIAN Assurances

Le responsable de la fonction audit interne établit un plan d'audit pluriannuel fondé sur les risques afin de définir des priorités cohérentes avec les objectifs de l'entreprise. Ce plan, adopté par la Direction Générale et le Conseil d'Administration, prend en compte les principaux aspects suivants : Conformité réglementaire, Système de gouvernance, risques émergents et d'autres éléments en lien avec l'exposition aux risques.

B.6 Fonction actuarielle

B.6.1 Rôles et responsabilités de la fonction actuarielle

Les rôles de la fonction actuarielle sont conformes aux principes définis à l'article 48 de la Directive Solvabilité II, et peuvent être regroupés en **5 missions principales** :

- Informer le Conseil d'Administration sur la fiabilité et le caractère adéquat des provisions techniques.
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription.
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques
- Produire au moins une fois par an, le rapport de la fonction actuarielle qui doit être mis à disposition de l'ACPR.

B.6.2 Périmètre et gouvernance

La fonction Actuarielle est portée par la Directrice Technique. Elle est rattachée au Directeur Général Délégué.

Pour exercer ses missions, la fonction actuarielle participe activement et présente ses travaux à différents comités et commissions : Commission des Risques Opérationnels et Techniques et Commission des Finances.

Le rapport de la fonction actuarielle est présenté par la fonction actuarielle à la Commission des Risques Opérationnels et Techniques et au Conseil d'Administration pour validation.

B.7 Sous-traitance

Au sein de GALIAN Assurances, les prestations de services essentielles ou importantes externalisées s'entendent comme celles dont la défaillance est susceptible de nuire à l'exercice de ses activités, à ses performances financières ou à la continuité de ses activités (§ q et r de l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014).

La politique de sous-traitance du Groupe GALIAN fixe le processus de sélection des sous-traitants, le contenu des accords, les procédures de contrôle permettant de gérer les défaillances, ainsi que les règles de reporting.

Les principales activités externalisées concernent :

- La gestion d'actifs ;
- Les prestations informatiques et autres services : Hébergeur des plateformes des sites Extranet, GED, Editique, Internet, Site de repli PUPA / hébergement serveur, outils spécifiques métiers (souscription, gestion, portefeuille titres) ;
- La gestion du recouvrement des sinistres ; et
- La réassurance.

Tous les prestataires essentiels avec lesquels GALIAN Assurances est en relation sont localisés en France.

Le dispositif de contrôle des prestataires essentiels permet d'évaluer annuellement, sur la base des indicateurs définis (portant sur la qualité de la prestation) et des contrôles réalisés (sur pièce et éventuellement sur site), la conformité de la prestation fournie aux exigences contractuelles fixées par GALIAN Assurances.

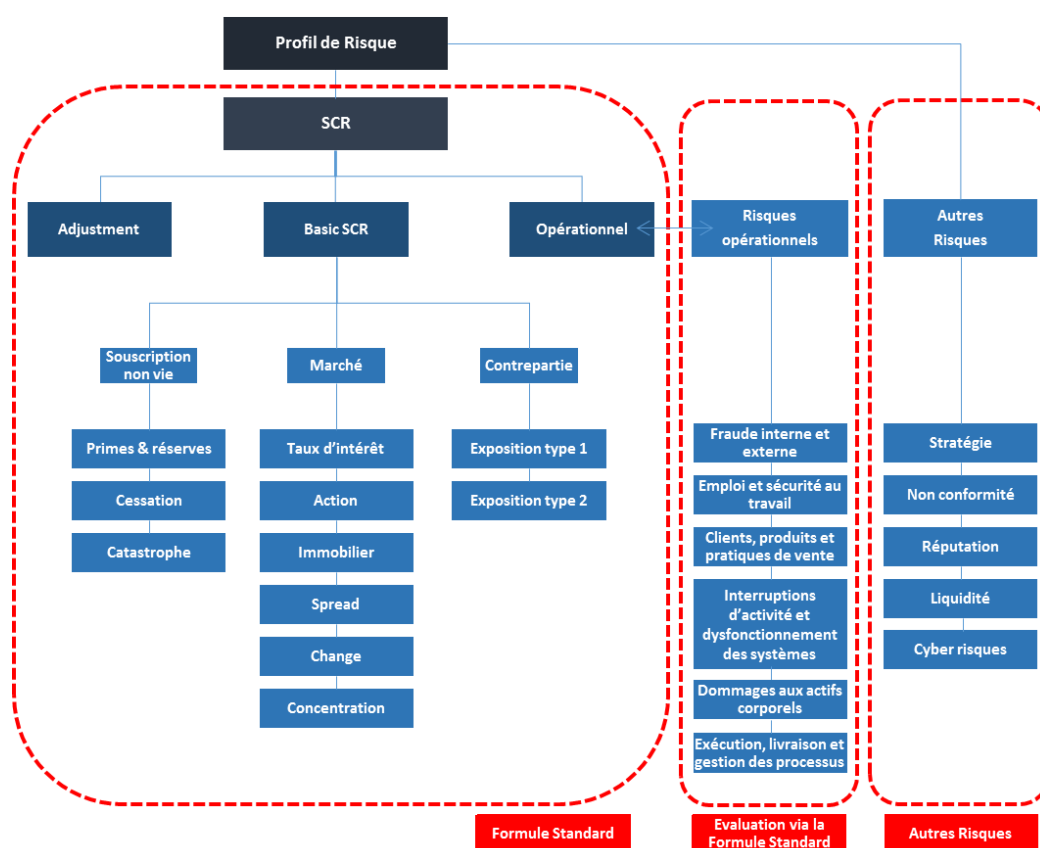
B.8 Autres informations

Néant.

C. PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de GALIAN Assurances regroupe l'ensemble des risques auxquels la compagnie est exposée, il a été défini dans la politique de gestion des risques au travers d'une cartographie des risques. Cette dernière intègre à la fois des risques identifiés dans le cadre de la Formule Standard (Pilier 1) de la Directive Solvabilité II (risques « quantifiables »), mais également d'autres risques pour lesquels il n'y a pas d'exigence de capital supplémentaire (risques « non quantifiables ») : risque de liquidité, risque de réputation,...

La cartographie des risques présentée ci-dessous a été construite de manière à répertorier de façon la plus exhaustive possible les risques auxquels GALIAN Assurances est exposée. Elle est revue a minima annuellement ou en cours d'année si le profil de risque est modifié de façon significative (causes internes ou externes).

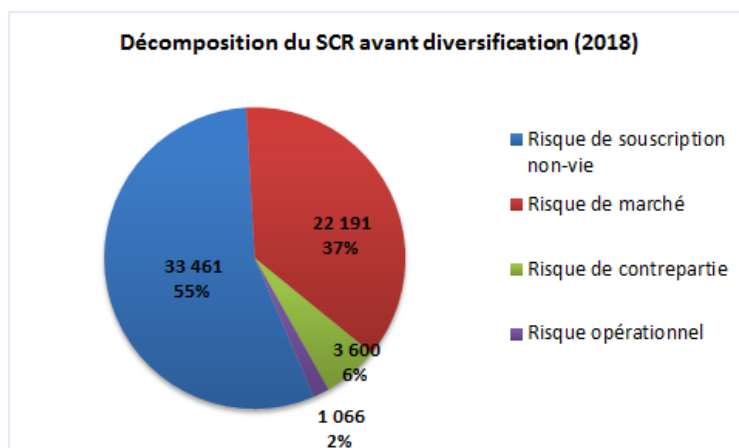


Les risques sont évalués au cours du processus ORSA (décrit au paragraphe B.3.2) qui s'appuie lui-même sur des processus d'évaluation adaptés à chaque risque :

- Les composantes de la Formule Standard de calcul du SCR permettent de mesurer l'exposition aux risques importants et quantifiables ;
- Les dispositifs de couverture, les contrôles et processus internes viennent compléter le champ couvert par la Formule Standard et permettent notamment d'évaluer l'exposition de GALIAN Assurances aux risques non quantifiés.

L'exposition de GALIAN Assurances aux principaux risques évalués à l'aide des différents modules du SCR n'a pas connu d'évolution significative en 2018.

Le graphique ci-dessous présente une synthèse de cette exposition au titre de l'exercice 2018 :



Le risque de souscription non-vie est le principal risque auquel la compagnie est exposée pour un montant de **33 461 K€** soit **55 %** du SCR avant diversification. En 2017, ce risque représentait **56 %** du SCR avant diversification pour un montant de **32 146 K€**.

Avec un poids de **37 %** du SCR avant diversification (**22 191 K€**), le risque de marché est le deuxième risque le plus important auquel la compagnie est exposée. En 2017, ce risque représentait **35 %** du SCR avant diversification pour un montant de **20 102 K€**.

Enfin, le risque de contrepartie représente à fin 2018 une part limitée du SCR (**6 %** du SCR avant diversification pour un montant de **3 600 K€**). En 2017, ce risque représentait **7 %** du SCR avant diversification pour un montant de **3 881 K€**.

C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription résulte de l'incertitude liée à l'évaluation des engagements d'assurance pouvant provenir de la sous-tarification des contrats, du sous-provisionnement des sinistres et de la survenance d'événements d'ampleur (catastrophes). Dans le cadre de la Formule Standard, le risque de souscription permet d'estimer les incertitudes pesant sur les résultats de la compagnie dans le cadre des engagements existants ainsi que du nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir. Il se compose des « sous-risques » suivants :

- Le **risque de primes** : Risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- Le **risque de provisions (réserves)** : Risque de perte lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres déjà survenus, de leur cadencement et à leur mauvaise estimation à l'ultime ;
- Le **risque de cessation** : Risque de perte lié à la capacité de l'assuré à résilier son contrat d'assurance ;
- Le **risque catastrophe** : Risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Toutes les composantes du risque de souscription sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances.

C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie

Le risque de souscription non-vie représente le principal facteur de risque de l'activité de GALIAN Assurances.

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances à ce risque entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'augmentation du volume de primes futures de la branche « crédit-caution » prévue en 2019 dans le cadre des ambitions de développement du Plan Stratégique 2019-2021.

C.1.2 Concentration du risque de souscription non-vie

GALIAN Assurances est principalement exposé aux risques « catastrophe » et « primes & réserves » qui représentent **99,5 %** du SCR souscription non vie.

GALIAN Assurances s'adressant uniquement aux professionnels de l'immobilier, il existe donc une concentration du risque sur cette clientèle entraînant une dépendance à l'évolution de l'environnement économique du secteur des professionnels de l'immobilier.

Sur la branche « crédit-caution », produit garantie financière « Loi Hoguet », les dix contreparties les plus importantes représentent près de 370 M€ d'encours sous risque au 31 décembre 2018 soit environ 5 % des encours de garanties financières.

C.1.3 Techniques d'atténuation du risque

L'analyse de la rentabilité des produits, la sélection des risques et leur suivi via des comités dédiés et des indicateurs pertinents sont les premières techniques de réduction des risques de souscription. L'ensemble est formalisé dans la politique de souscription et de provisionnement qui fixe le cadre des dispositifs de sélection, de provisionnement et de surveillance des risques assurés (processus de décisions, organisation interne, comités, actions et reportings).

L'élaboration d'un programme de réassurance adapté à l'activité et aux risques permet également d'atténuer l'exposition au risque de souscription.

Pour son portefeuille de garanties financières, GALIAN Assurances a recours à une couverture de réassurance afin de se couvrir contre les événements extrêmes.

Enfin, la fonction actuarielle conduit annuellement une revue du dispositif de souscription et de provisionnement et donne un avis sur la politique de souscription et de réassurance dans le cadre du rapport sur la fonction actuarielle dont les conclusions sont présentées au Conseil d'Administration.

C.1.4 Evaluation prospective du risque de souscription et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de souscription non-vie sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA). Ainsi, GALIAN Assurances réalise et calibre des scénarios de stress en lien avec son profil de risque. Les tests de résistance sont effectués et revus chaque année en fonction de l'évolution du profil de risque. Leur définition et leur calibrage sont partagés entre la Direction Effective et les opérationnels afin de mieux évaluer les risques et leur gestion. Les scénarios évalués par GALIAN Assurances dans le cadre de l'ORSA consistent à appliquer des stress sur les facteurs d'exposition au risque de souscription non-vie (primes, provisions). :

- Hausse de la sinistralité en garantie des loyers impayés ;
- Hausse de la fréquence des sinistres en garantie financière ;
- Sinistre d'intensité en garantie financière ;
- Scénario combiné.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers suite à une évolution défavorable des marchés financiers. Dans le cadre de la Formule Standard, il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.
- **Risque de concentration** : Risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance du fait, soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.

- **Risque de spread** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : Risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

Toutes les composantes du risque de marché sont couvertes par la Formule Standard et permettent une évaluation adéquate de ce risque pour GALIAN Assurances qui est exposée à l'ensemble de ces risques.

C.2.1 Exposition au risque de marché

En 2017, le risque de marché est évalué à un montant de **22 191 K€** (37 % du SCR avant diversification) contre **20 012 K€** en 2017 (35 % du SCR avant diversification).

La hausse de l'exposition de GALIAN Assurances au risque de marché s'explique par une augmentation du volume d'actifs immobiliers détenu en 2018, conséquence d'une part, d'investissements immobiliers réalisés en 2018 et d'autre part, de la revalorisation des actifs détenus en portefeuille.

C.2.2 Concentration du risque de marché

Le volume d'actifs immobiliers dans le portefeuille de GALIAN Assurances entraîne une forte concentration du risque de marché sur le risque immobilier. En effet, le risque représente **75 %** du SCR marché pour un montant de **20 429 K€**. Le risque de concentration représente quant à lui **17 %** du SCR marché.

C.2.3 Techniques d'atténuation du risque

Le dispositif de sélection et de surveillance du risque de marché est formalisé dans la politique de gestion du risque d'investissement et dans la politique spécifique de gestion du risque immobilier. Ces dernières décrivent :

- les mesures à prendre pour que les investissements respectent le principe de la « personne prudente » énoncé à l'article 132 de la Directive ;
- les rôles et responsabilités des instances et acteurs dans la gestion des investissements ;
- les mesures permettant de garantir que les investissements de GALIAN Assurances tiennent compte de la nature de son activité, de sa limite approuvée de tolérance au risque d'investissement (déclinaison en limites opérationnelles pour chaque classe d'actifs), de sa position de solvabilité et de son exposition au risque à long terme.

C.2.4 Evaluation prospective du risque de marché et sensibilité

Les tests de sensibilités de GALIAN Assurances au risque de marché sont menés dans le cadre de l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité (processus ORSA).

Les scénarios évalués par GALIAN Assurances dans le cadre de l'ORSA consistent à appliquer des stress au risque de marché immobilier (baisse de la valeur de marché du patrimoine immobilier).

C.3 Risque de crédit

Le risque de crédit (ou risque de contrepartie) est la perte que la compagnie subirait en cas de défaut de paiement et de dégradation de notation d'une contrepartie ou de l'un de ses partenaires d'affaires (réassureurs, banques, clients, etc.).

Le risque de contrepartie de GALIAN Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs et des dépositaires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

C.3.1 Exposition au risque de crédit

Le risque de défaut représente le 3^{ème} module en termes de consommation en fonds propres (6 % du SCR avant diversification). L'exposition à ce risque a baissé entre 2017 et 2018 en raison de la baisse significative des créances de type 2 et dans une moindre mesure de la baisse de l'exposition aux contreparties de type 1 (baisse du volume de trésorerie et de compte à terme).

C.3.2 Concentration du risque de contrepartie

La majorité des comptes de trésorerie et comptes à terme de GALIAN Assurances sont gérés par la même banque gestionnaire, entraînant une concentration du risque de contrepartie sur cette contrepartie.

C.3.3 Techniques d'atténuation du risque

La gestion du risque de contrepartie de GALIAN Assurances repose sur le principe que tout engagement porteur de risques de crédit s'appuie sur une connaissance approfondie de la contrepartie et de la nature de la transaction (investissement, réassurance). Des limites sont fixées en fonction de la qualité des contreparties ou de la nature des titres. Ces dernières sont définies dans les politiques de gestion du risque d'investissement et de réassurance.

C.3.4 Evaluation prospective du risque de contrepartie et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque de défaut des contreparties.

C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** peut être défini comme le risque pour GALIAN Assurances de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation des marchés.

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Les principales opérations en lien avec le profil de risque de GALIAN Assurances sont :

- Les décaissements sur les opérations d'assurance (règlements de sinistres et de créances justifiées par les mandants) ;
- Les règlements des charges d'exploitation et des frais généraux ;
- Les actifs financiers sont investis dans des portefeuilles liquides (TCN, OPCVM...).

C.4.2 Concentration du risque de liquidité

Il n'existe pas de concentration sur ce risque pour GALIAN Assurances (actifs liquides et diversifiés).

C.4.3 Technique d'atténuation du risque de liquidité

Le processus de gestion actif-passif est mis en œuvre en lien avec les processus de gestion des risques et de gestion des placements. Tout comme pour la gestion du risque d'investissement, une politique spécifique de gestion actif-passif a été rédigée. Cette dernière permet de formaliser le cadre de la gestion actif-passif (processus de décisions, rôles et responsabilités des différentes instances et acteurs, méthodologie d'évaluation du risque de liquidité, fréquence des simulations et scénarios de crise, limites de liquidité procédures d'escalade en cas de dépassement des limites).

La politique devra faire l'objet d'une adaptation suite au projet d'évolution du suivi du risque de liquidité qui sera mené au cours de l'année 2019.

C.4.4 Evaluation prospective du risque de liquidité et sensibilité

GALIAN Assurances a une gestion saine et prudente de son risque de liquidité en disposant systématiquement d'une part de liquidité suffisante pour couvrir l'ensemble de ses frais et sinistres à un horizon de plus de 3 mois (sans prendre en comptes la collecte des primes).

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou résultant d'événements extérieurs. La nomenclature des risques opérationnels retenue par GALIAN Assurances se compose de 7 familles bâloises (cf. cartographie des risques).

Afin d'estimer le risque opérationnel, GALIAN Assurances utilise les paramètres EIOPA de la Formule Standard. En raison de la taille de la compagnie, aucun modèle interne n'a été développé pour affiner l'évaluation du risque opérationnel.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

A fin 2018, les besoins en fonds propres nécessaires à la couverture du risque opérationnel sont de 1 066 K€ (contre 968 K€ en 2017).

C.5.2 Techniques d'atténuation du risque

Afin de limiter le risque opérationnel, GALIAN Assurances a mis en place un dispositif de contrôle interne (cf. section B.4 « Système de contrôle interne ») et plus particulièrement un dispositif de gestion du risque opérationnel dont le cadre, les modalités de mise en œuvre et de suivi sont détaillées dans la politique spécifique de gestion du risque opérationnel.

Ce dispositif, piloté par la Direction du Contrôle Permanent et de la Conformité a pour objectifs de :

- cartographier l'ensemble des risques opérationnels afin d'identifier et d'évaluer les risques significatifs ;
- définir des contrôles suivant un plan de contrôle annuel afin de maîtriser les risques ;
- mettre en place les actions correctrices nécessaires.

Les méthodes d'évaluation sont présentées dans la section B.4 « Système de contrôle interne » du présent rapport.

C.5.3 Evaluation prospective du risque opérationnel et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur son risque opérationnel.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Exposition aux autres risques importants

GALIAN Assurances a identifié quatre risques complémentaires non quantifiés et non modélisés dans la Formule Standard de calcul du SCR. Ces risques sont les suivants :

- Risque de non-conformité.
- Risque stratégique

- Risque de réputation
- Cyber risques

L'évaluation des autres risques importants est réalisée annuellement au cours du processus ORSA.

Afin de limiter l'exposition à ces risques non quantifiables, au sens de la Directive Solvabilité II, GALIAN Assurances a mis en place des dispositifs de couverture et des suivis spécifiques. L'évaluation de ces risques tient donc compte des contrôles et processus internes mis en place pour limiter l'exposition au risque.

Après prise en compte de ces dispositifs, GALIAN Assurances présente une exposition relativement réduite aux risques non compris dans la Formule Standard.

C.6.2 Technique d'atténuation du risque

Afin de limiter l'impact des autres risques, GALIAN Assurances a mis en place des systèmes de suivi et de couverture spécifiques :

- Risque de non-conformité : Pilotage du dispositif par la fonction clé conformité.
- Risque stratégique : Processus de planification stratégique triennale décliné en plans annuels.
- Risque de réputation : Suivis des réclamations et des enquêtes sur les taux de satisfaction clients et les taux de recommandation.
- Cyber risques : Souscription d'une police d'assurance.

C.6.3 Evaluation prospective des autres risques importants et sensibilité

GALIAN Assurances n'a pas réalisé de test de sensibilité sur ses autres risques importants.

C.7 Autres informations

Néant.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 Actifs

D.1.1 Valeur des actifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.1.1.1 Valeur des actifs

La **valeur de l'actif** au 31/12/2018 s'établit à **160,4 M€**, en hausse de **1,5 M€** par rapport au 31/12/2017 (158,9 M€). Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'actif, par poste entre les deux arrêts :

Actifs (en K€)	Valorisation Solvabilité II		
	31/12/2017	31/12/2018	Ecart 2018 / 2017
Placements	123 045	125 060	2 015
Participations	77 035	82 333	5 299
Obligations	9 981	11 520	1 538
Fonds d'investissement	18 405	18 580	174
Dépôts autres que trésorerie	17 623	12 627	-4 997
Provisions techniques cédées	2 948	840	-2 108
Créances nées d'opérations d'assurance	1 926	820	-1 106
Créances nées d'opérations de réassurance	478	9	-469
Autres créances (hors assurance)	5 845	5 635	-210
Trésorerie et équivalent trésorerie	22 777	26 309	3 532
Autres actifs	1 837	1 710	-127
Total de l'actif	158 855	160 383	1 527

Concernant la baisse de **2,1 M€** des provisions techniques cédées, celle-ci s'explique par la diminution des engagements du produit AXELIS (contrat en run-off depuis le 31/12/2015).

D.1.1.2 Description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité

Postes de l'actif	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Participations	Comptabilité	Normes IFRS - IAS 28	Capital initial + réserves accumulées + passage en valeur de marché des actifs immobiliers
Obligations	Base titres	Valeur observée au 31/12/2017 en valeur de marché	Valeur de réalisation
Fonds d'investissement	Base titres		
Dépôts autres que trésorerie	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable
Provisions techniques cédées	cf. partie D.2. Provisions techniques		
Créances nées d'opérations d'assurance	Etats financiers	Normes sociales (*)	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Créances nées d'opérations de réassurance	Etats financiers		
Autres créances (hors assurance)	Etats financiers		
Trésorerie et équivalent trésorerie	Etats financiers		
Autres actifs	Etats financiers	Pas de retraitement IFRS	Valeur comptable

(*) En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur nominale constitue une bonne approche de la juste valeur de ces créances (créances à court terme, sans risque de crédit avéré).

D.1.2 Analyse des différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Le passage à la juste valeur augmente le total des actifs de **11 M€** par rapport aux états financiers. Cet écart de valorisation entre les comptes sociaux et Solvabilité 2 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Actifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Placements	125 060	99 749	25 311
Participations	82 333	56 271	26 062
Obligations	11 520	12 204	-685
Fonds d'investissement	18 580	18 646	-66
Dépôts autres que trésorerie	12 627	12 627	
Actifs incorporels	0	13 827	-13 827
Provisions techniques cédées	840	1 318	-478
Créances nées d'opérations d'assurance	820	820	
Créances nées d'opérations de réassurance	9	9	
Autres créances (hors assurance)	5 635	5 635	
Trésorerie et équivalent trésorerie	26 309	26 309	
Autres actifs	1 710	1 710	
Total de l'actif	160 383	149 376	11 006

A l'actif, les principaux écarts de valorisation s'expliquent par :

- les plus-values sur les placements (principalement immobiliers) d'un montant de **25,3 M€**, suite à leur valorisation en valeur de marché au 31/12/2018

- la non prise en compte dans le bilan prudentiel des actifs incorporels valorisés à **13,8 M€** dans les comptes sociaux (actifs non valorisés en normes solvabilité 2).

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valeur des provisions techniques, des best estimate, de la marge de risque et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.2.1.1 Valeur des provisions techniques, des best estimate et de la marge de risque

Cette partie détaille les résultats des provisions techniques au 31/12/2018 ainsi que leur évolution par rapport à la situation au 31/12/2017 :

Evolution des provisions techniques brutes et cédées (toutes lignes d'activité confondues) :

Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) - en K€	2017	2018	Ecart 2018 / 2017
Best Estimate brut	-3 812	-2 965	847
<i>Best Estimate sinistres</i>	8 443	7 409	-1 034
<i>Best Estimate primes</i>	-12 255	-10 373	1 881
Marge de risque	2 937	3 208	271
Total provisions techniques brutes	-874	243	1 118
Best Estimate sinistres cédées	3 341	1 269	-2 072
Best Estimate primes cédées	-393	-429	-36
Total provisions techniques cédées	2 948	840	-2 108
Total provisions techniques nettes	-3 822	-597	3 225

Au 31/12/2018, les **provisions techniques brutes de réassurance** ont augmenté de **1,1 M€** par rapport au 31/12/2017 principalement en raison d'une dégradation du BE Primes (**hausse de 1,9 M€** s'expliquant par une augmentation significative des frais sur primes)

Les autres éléments des provisions techniques ont évolué de la manière suivante :

- Baisse de 1 M€ du Best Estimate de sinistres** due principalement à l'arrêt de commercialisation du produit Axelis entraînant une diminution significative des provisions au 31/12/2018
- Dégradation de 0,3 M€ de la marge de risque** en raison de la hausse du SCR souscription

Le montant des **cessions en réassurance** a diminué de **2,1 M€** par rapport au 31/12/2017, conséquence de la baisse des engagements sur le produit Axelis.

Au global, les **provisions techniques nettes de réassurance** ont augmenté de **3,2 M€**.

D.2.1.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

☐ Calcul du Best Estimate de sinistres

Le BE de sinistres correspond aux montants des engagements futurs relatifs aux sinistres survenus antérieurement au 31/12/2018. Les montants sont estimés par millésime de survenance et par garantie pour chacun des produits concernés, avec des méthodes adaptées au profil de risque, à la nature des garanties et à la profondeur d'historique disponible.

Le calcul du BE de sinistres (avant actualisation) se déduit comme suit :

BE de sinistres net =

- + Règlements bruts futurs**
- Recours attendus**
- + Provisions pour frais de gestion des sinistres**
- sinistres cédés**

Estimation des recours et de la charge brute des sinistres

La charge brute des sinistres à l'ultime (et par déduction, les provisions restant à payer) est estimée à partir des triangles de liquidation des décaissements bruts observés.

Deux méthodes peuvent être utilisées pour l'estimation de la charge brute des sinistres en fonction de l'ancienneté du millésime :

- **méthode Chain Ladder** : consiste à projeter les règlements futurs à l'ultime à partir d'une cadence moyenne de développement observée sur l'historique. Cette méthode est utilisée pour les millésimes les plus développés (millésimes avec plus de 2 années de développement).
- **méthode Bornhuetter Ferguson (BF)** : consiste à estimer la charge sinistres d'un millésime à partir d'une sinistralité de référence (S/P à l'ultime du millésime N-1) ajustée des évolutions observées en année N (évolution du coût moyen de la fréquence des sinistres, du niveau de tarification). La charge sinistres est déduite du produit entre les primes acquises de l'année N et le S/P obtenu par la méthode BF. Cette méthode est plus adaptée pour les millésimes récents pour lesquels nous observons une volatilité significative au niveau des premières périodes de développement.

Les flux de recours sont estimés par la méthode Chain Ladder.

Estimation des frais de gestion des sinistres (en indemnisation et en recouvrement)

Une estimation des frais de gestion des sinistres (pour indemnisation) est obtenue à partir d'un modèle de durée. Ce montant rapporté au total des provisions restant à payer permet d'obtenir un taux de frais de gestion. Ces frais sont liquidés en fonction de la cadence de règlements des sinistres.

Les frais de gestion liés au recouvrement des créances correspondent au commissionnement du cabinet en **charge du recouvrement des sinistres pour le compte de GALIAN Assurances (taux de commission sur recours** encaissés). Ainsi, les frais relatifs au recouvrement sont obtenus en appliquant le taux de commissionnement en vigueur aux provisions de recours. Ces frais sont liquidés en fonction de la cadence des recours.

Estimation des montants des sinistres cédés

La part des sinistres cédée à la réassurance est déduite à partir des montants estimés aux paragraphes précédents et par application des traités propres à chaque produit.

☐ Calcul du Best Estimate de primes

Le calcul des primes futures se fait contrat par contrat, à partir de la dernière prime mensuelle connue, projetée sur toute la durée d'engagement de GALIAN Assurances (jusqu'à résiliation à la prochaine échéance avec prise en compte des délais de préavis) pour tous les contrats actifs au 31/12/2018 pour lesquels GALIAN Assurances reste engagée.

La sinistralité future des contrats pour lesquels la compagnie reste engagée, est estimée sur la base d'un taux de sinistralité (S/P) déduit à partir des évolutions observées sur l'historique au niveau de la sinistralité (prise en compte de la tendance observée au niveau des différents indicateurs de sinistralité).

Le montant des primes cédées aux réassureurs est déduit par application des conditions du traité propre au produit Garantie Financière.

Enfin, le BE de primes prend en compte l'ensemble des frais de gestion sur primes et sinistres (hors frais d'acquisition).

Les données utilisées pour l'estimation des Best Estimate de sinistres et de primes sont issues du système d'information de GALIAN Assurances. Des contrôles sont réalisés afin de s'assurer de la fiabilité des données avant utilisation dans le calcul des provisions techniques.

☐ Calcul de la marge pour risque

GALIAN Assurances utilise la méthode de simplification n°1, qui consiste à estimer les SCR futurs par approximation de l'ensemble des modules et sous-modules de risque auxquels GALIAN Assurances est exposée et ce jusqu'à extinction de tous les engagements.

☐ Actualisation des flux

L'ensemble des flux projetés au niveau du BE de primes et sinistres a fait l'objet d'une actualisation à partir de la courbe des taux sans risque publiée par EIOPA au 31/12/2018.

Enfin, il convient de préciser qu'aucune mesure transitoire n'est utilisée par GALIAN Assurances pour le calcul du SCR au 31/12/2018.

D.2.2 Ecart de valorisation des provisions techniques

La valorisation des provisions techniques selon les principes Solvabilité 2 est détaillée ci-dessous :

Ecart de valorisation des provisions techniques brutes Solvabilité 2 / comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions techniques brutes	243	7 508	-7 265
Best Estimate de sinistres	7 409		7 409
Best Estimate de primes	-10 373		-10 373
Marge de risque	3 208		3 208
Provisions techniques cédées	840	1 318	-478
Provisions pour sinistres à céder	1 285	1 318	-33
Best Estimate de primes cédé	-429		-429
Provisions techniques nettes de réassurance	-597	6 190	-6 787

Cf. Etats S.17.01.02 et S.19.01.21 en annexes pages 45 et 46 pour plus de détail.

D.2.3 Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

GALIAN Assurances s'assure de l'adéquation des provisions techniques grâce à la mise en place de process contribuant à limiter le degré d'incertitude liés aux provisions techniques :

- Backtesting des résultats de projection des provisions techniques (comparatif entre le projeté et le réalisé)
- Calcul et suivi des Boni-Mali
- Analyse de l'évolution des indicateurs de sinistralité
- Justification des choix des hypothèses, des modèles et des méthodes retenues
- Comparatif des résultats avec d'autres méthodes d'estimation
- Contrôle des données utilisées pour le calcul des provisions techniques (tests de cohérence, rapprochement des données de gestion avec les données comptables, comparaison des données entre différents arrêts).

Par ailleurs, GALIAN Assurances complètera ses analyses et ses contrôles en estimant l'erreur de prédiction par des modèles stochastiques.

D.3 Autres passifs

D.3.1 Valeur des autres passifs et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées pour leur valorisation à des fins de solvabilité

D.3.1.1 Valeur des autres passifs

La valeur des autres passifs au 31/12/2018 ainsi que leur évolution par rapport au 31/12/2017 sont présentées dans le tableau ci-dessous (*Etat S.02.01.01 en annexe page 41*) :

Autres passifs (en K€)	31/12/2017	31/12/2018	Ecart 2018/2017
Provisions autres que les provisions techniques	4 322	3 981	-341
Impôts différés passifs	5 162	5 851	689
Dettes nées d'opérations d'assurance	811	759	-52
Dettes nées d'opérations de réassurance	62	141	79
Autres dettes	17 088	14 390	-2 698
TOTAL	27 445	25 122	-2 323

La principale évolution observée au niveau des passifs autres que provisions techniques concerne les dettes diverses dont la diminution ressort au 31/12/2018 à **2,7 M€**.

D.3.1.2 Description des bases, des méthodes et des hypothèses utilisées pour la valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité

La valeur des autres passifs dans le Bilan prudentiel est supposée égale à la valeur comptable. Ainsi, les méthodes de comptabilisation des autres postes du passif sont les suivantes :

Postes des autres passifs	Source	Méthode de valorisation	Hypothèses
Provisions autres que les provisions techniques	Etats financiers	Normes sociales	Valeur de marché égale à la valeur comptable
Dettes nées d'opérations d'assurance			
Dettes nées d'opérations de réassurance			
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)			
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus			

En application des principes de matérialité et de proportionnalité, la valeur comptable constitue une bonne approche de la juste valeur de ces dettes.

D.3.1.3 Différences entre les bases, les méthodes, les hypothèses utilisées dans l'évaluation à des fins de solvabilité et celles utilisées dans les états financiers

Autres passifs (en K€)	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Ecart S2 / Social
Provisions autres que les provisions techniques	3 981	3 981	
Impôts différés passifs	5 851		5 851
Dettes nées d'opérations d'assurance	759	759	
Dettes nées d'opérations de réassurance	141	141	
Autres dettes	14 390	14 390	
TOTAL	25 122	19 271	5 851

Le seul élément d'écart entre la valorisation S1 et S2 résulte de la constitution d'un impôt différé passif (net) de **5,8 M€** en S2, consécutive à la valorisation du bilan en normes solvabilité 2 (plus-value de 18,3 M€). Le calcul de l'impôt différé est détaillé ci-dessous :

Montants (en K€)	IDA	IDP	IDA NET
Report déficitaire GALIAN			
Ecart sur actif	15 056	26 062	-11 006
Ecart sur passif		7 265	-7 265
TOTAL	15 056	33 327	-18 271
Taux d'IS (1ère tranche)	28,0%	28,0%	
Taux d'IS (2ème tranche)	31,0%	31,0%	
Contribution sociale	3,3%	3,3%	
Montant de l'impôt différé	4 806	10 657	-5 851

Le taux d'imposition retenu pour les calculs prend en compte les nouvelles dispositions fiscales mises en place par la loi des finances de 2018 (28,92% pour la tranche inférieure à 500 000 € et 32,02% au-delà).

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

GALIAN Assurances n'a pas eu recours à des méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations

GALIAN Assurances n'a pas d'autres informations à déclarer.

E. GESTION DES FONDS PROPRES ET SCR/MCR

E.1 Fonds propres

E.1.1 Structure, montant, qualité des fonds propres

L'intégralité des fonds propres en référentiel Solvabilité 2 indiqués au Bilan (**133,4 M€**) est classé en Tier 1 et est éligible en couverture du MCR et du SCR.

E.1.2 Différences entre les fonds propres sociaux et l'excédent de l'actif par rapport au passif

Le passage des fonds propres sociaux (S1) en fonds propres éligibles (S2) ne pose pas de problématique particulière en termes d'affectation car la totalité des fonds propres S1 est éligible en Tier 1 selon les normes S2. Par ailleurs, et comme par le passé, les résultats de GALIAN Assurances ne sont pas redistribués au titre de dividendes et sont intégrés dans les éléments éligibles.

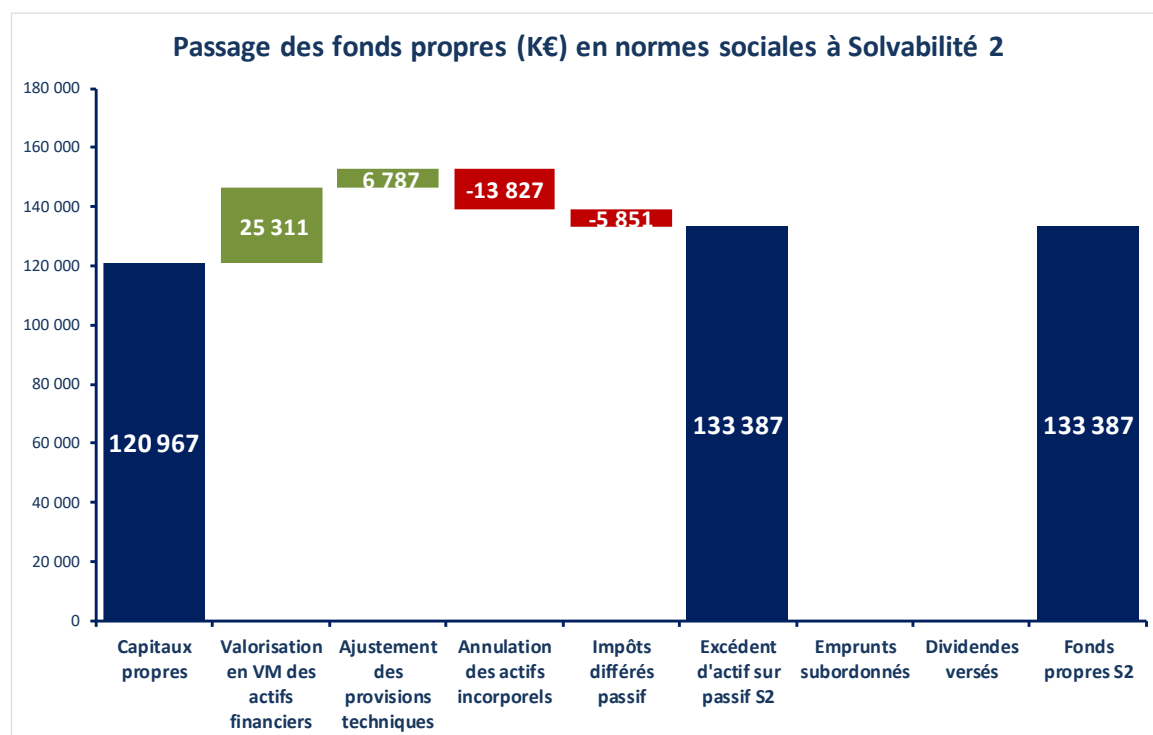
Les fonds propres S1 (**121 M€**) sont composés exclusivement :

- **du capital social** pour un montant de **103,1 M€** ;
- **de la prime d'apport** pour un montant de **6,7 M€** ;
- **des réserves après affectation du résultat de l'exercice** pour un montant de **11,2 M€** ;

Les fonds propres S2 sont constitués des fonds propres S1 auxquels s'ajoute la **réserve de réconciliation** évaluée à **12,4 M€** (cf. détail dans le graphique ci-dessous) constituée des éléments suivants :

- ↗ **+ 25,3 M€ dus à la valorisation des actifs à leur juste valeur** ;
- ↗ **+ 6,8 M€ dus à la baisse des provisions techniques** ;
- ↘ **-13,8 M€ dus à la non prise en compte dans S2 des actifs incorporels** ;
- ↘ **- 5,9 M€ correspondant à un impôt différé passif suite aux plus-values réalisées.**

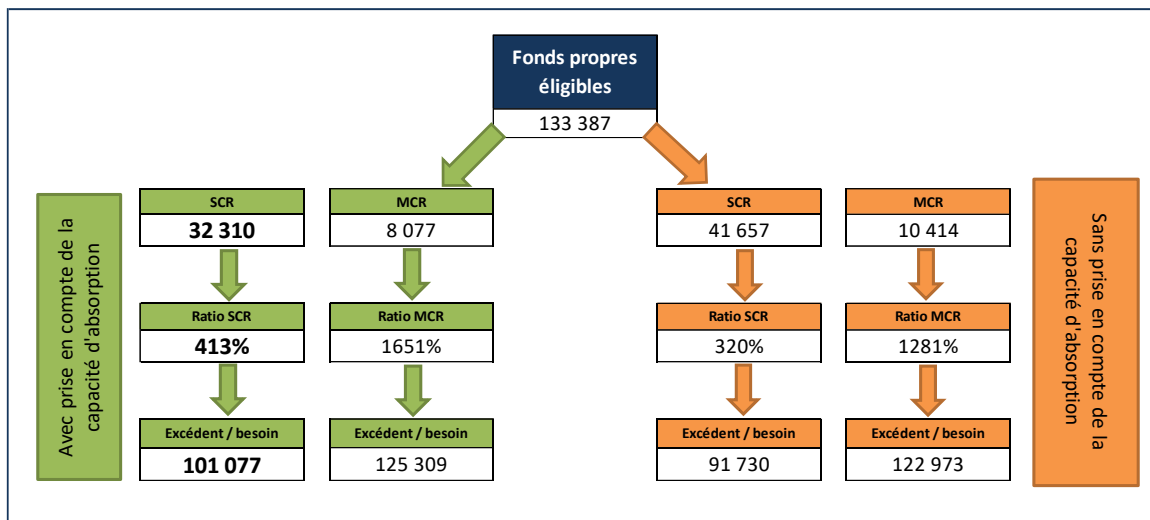
Détail de la constitution des fonds propres en normes Solvabilité 2 (données en K€) :



E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'exigence de capital au 31/12/2018 est évaluée à **32,3 M€**. Avant prise en compte de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés, celle-ci s'élève à **41,6 M€** (cf. schéma ci-dessous).

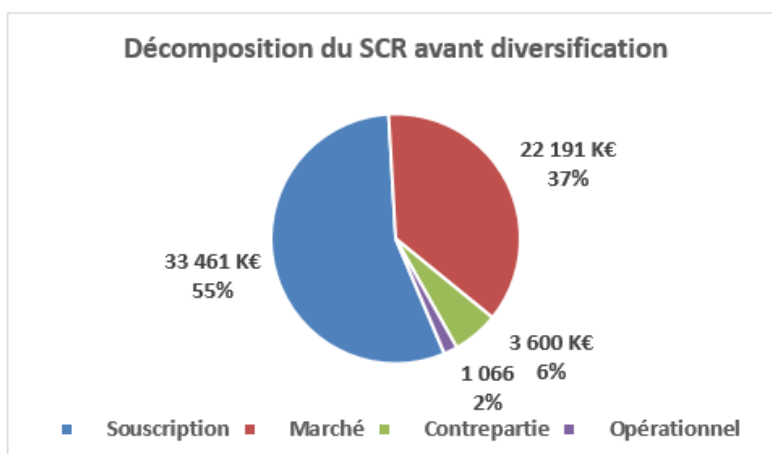
La solvabilité de GALIAN Assurances sous le régime prudentiel Solvabilité 2 est assurée au 31/12/2018 puisque le SCR est couvert par des éléments éligibles à hauteur de **413 %** et le MCR à hauteur de **1 651 %**, pour un minimum réglementaire exigé de 100 %, soit un excédent de fonds propres éligibles de **101 M€**.



Le taux d'appétence fixé à 250 % par le Conseil d'Administration est largement respecté compte tenu du niveau de couverture observé au 31/12/2018 (413%, soit + 163 points de taux, équivalent à 21 M€ de marge de manœuvre en termes de besoin de fonds propres).

Comme évoqué dans la section C « Profil de risque » du présent rapport, GALIAN Assurances reste exposé de manière significative au risque de souscription non-vie (**55 %** de ses besoins en fonds propres avant diversification), suivi du risque de marché (**37%**). A noter que ces répartitions sont restées stables par rapport au 31/12/2017.

Le graphique ci-dessous présente la répartition des risques en termes de besoin de fonds propres :



Le détail de la contribution de chacun des modules et sous-modules de risque dans le SCR est présenté en section C « Profil de risque » du rapport.

Concernant le calcul de besoins en fonds propres de chaque module et sous-module de risque, GALIAN Assurances a appliqué la Formule Standard sans application de mesure transitoire.

❑ SCR de contrepartie

La charge de capital pour les expositions de types 1 et 2 est calculée séparément.

Les expositions de type 1 portent sur :

- la réassurance : Best Estimate cédé (Recoverables et Risk Mitigating Effect)
- la trésorerie et les dépôts en banque

Les expositions de type 2 correspondent aux diverses créances (assurance, réassurance ou autres).

❑ SCR de souscription

Le module de risque catastrophe humaine a été évalué pour la branche « crédit-caution », conformément au règlement délégué, à partir d'un scénario de défaut et d'un scénario de récession :

Scénario de défaut : Exigence de fonds propres correspondant à un défaut de crédit et évaluée comme la perte nette en cas de défaut des deux plus grandes expositions, déduction faite des engagements cédés à la réassurance.

Dans ce scénario catastrophe, la perte estimée correspond à un choc équivalent à 10 % des deux expositions les plus importantes du portefeuille Caution de GALIAN Assurances, augmenté du coût de la réassurance (prime de reconstitution pour reconstituer la garantie et perte du no-claim bonus).

La perte pour GALIAN Assurances est évaluée à **8,4 M€** (après application du traité de réassurance).

Scénario de récession : Exigence de fonds propres correspondant à un scénario de récession équivalent à la perte d'une année de chiffre d'affaires de l'activité Caution (correspondant aux primes acquises sur les 12 mois à venir nettes de réassurance). La perte pour GALIAN Assurances est évaluée à **23,6 M€**.

Le risque catastrophe relatif à la branche crédit-caution est évalué après diversification à **25,1 M€**.

Au niveau de la branche « pertes pécuniaires diverses », le risque catastrophe (sous module « Autres catastrophes ») correspond à une sur-sinistralité équivalente à 40 points de taux de S/P. Le besoin de fonds propres correspondant à ce risque s'élève à **4,8 M€**.

Au global, le risque catastrophe (toutes branches confondues) est évalué après diversification à **25,5 M€**.

❑ Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

La capacité d'absorption des pertes par les impôts différés consiste à évaluer l'économie d'impôts potentielle sur les résultats futurs de la société grâce au report déficitaire, résultant d'une perte équivalente au BSCR.

La constitution du bilan prudentiel (principe de comptabilisation en juste valeur des actifs et des provisions techniques) a généré une **plus-value** de 18,3 M€ au niveau des fonds propres (139,2 M€ en S2 contre 121 M€ en S1) ayant pour conséquence la constitution d'un **impôt différé passif¹** d'une valeur de **5,8 M€**

Après choc du bilan prudentiel (calcul d'un capital requis), les fonds propres S2 sont diminués d'une valeur équivalente à celle du BSCR (perte de 47,5 M€) faisant ainsi passer le niveau de fonds propres S2 en dessous du niveau S1 (moins-value de 29,3 M€), permettant ainsi à GALIAN Assurances d'annuler l'IDP constitué initialement avant choc (5,8 M€) et sous certaines conditions, de constituer un **impôt différé actif²** d'un montant maximal de **9,3 M€**.

Ainsi, la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés s'élève au maximum à **15,2 M€** (5,8 M€ + 9,3 M€) en fonction de la capacité de GALIAN Assurances à maximiser son économie d'impôts en générant des bénéfices suffisants sur ses exercices futurs.

¹ **Impôt différé passif** : généré par une valorisation du bilan S2 favorable par rapport à S1 → impôt à payer par la société au titre de la plus-value réalisée

² **Impôt différé actif** : généré par une valorisation du bilan S2 défavorable par rapport à S1 → économie d'impôt potentielle pour la société grâce au report déficitaire de la perte sur les exercices futurs

GALIAN Assurances démontre sa capacité de prise en à 100 % de la capacité d'absorption des pertes par les impôts différés.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

GALIAN Assurance n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

GALIAN Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le minimum de capital requis et le capital de solvabilité requis sont respectés par GALIAN Assurances.

E.6 Autres informations

Néant.

F. ANNEXES

F.1 Etat S.02.01.01

Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	125 059 758
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	82 333 461
Actions	R0100	
Actions – cotées	R0110	
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	11 519 572
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	11 519 572
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	18 579 857
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	12 626 868
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	840 299
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	840 299
Non-vie hors santé	R0290	840 299
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	820 273
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	9 014
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 635 127
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	26 308 664
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 709 618
Total de l'actif	R0500	160 382 753

		Valeur Solvabilité II
Passifs		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	243 436
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	243 436
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-2 964 691
Marge de risque	R0550	3 208 127
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	3 981 355
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	5 850 881
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	758 665
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	140 686
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 985 638
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 404 372
Total du passif	R0900	26 995 948
Excédent d'actif sur passif	R1000	133 386 805

F.2 Etat S.05.01.02

Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – assurance directe	R0110		-52							22 608 910
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140									
Net	R0200		-52							22 608 910
Primes acquises										
Brut – assurance directe	R0210		-52							22 530 336
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240		0							408 466
Net	R0300		-52							22 121 870
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340		0							
Net	R0400		0							
Variation des autres provisions techniques										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550		-10							15 114 605
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Primes émises									
Brut – assurance directe	R0110			11 512 088					34 120 946
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140								
Net	R0200			11 512 088					34 120 946
Primes acquises									
Brut – assurance directe	R0210			11 581 059					34 111 344
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240			5 636					414 102
Net	R0300			11 575 423					33 697 242
Charge des sinistres									
Brut – assurance directe	R0310			3 858 037					3 858 037
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340			-2 225 438					-2 225 438
Net	R0400			6 083 476					6 083 476
Variation des autres provisions techniques									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550			8 105 443					23 220 038
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								23 220 038

F.3 Etat S.05.02.01

Primes, Sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays et pays
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
	R0010							
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140
Primes émises								
Brut – assurance directe	R0110	34 120 946						34 120 946
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130							
Part des réassureurs	R0140							
Net	R0200	34 120 946						34 120 946
Primes acquises								
Brut – assurance directe	R0210	34 111 344						34 111 344
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230							
Part des réassureurs	R0240	414 102						414 102
Net	R0300	33 697 242						33 697 242
Charge des sinistres								
Brut – assurance directe	R0310	4 207 325						4 207 325
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330							
Part des réassureurs	R0340	-2 225 438						-2 225 438
Net	R0400	6 432 763						6 432 763
Variation des autres provisions techniques								
Brut – assurance directe	R0410							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420							
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430							
Part des réassureurs	R0440							
Net	R0500							
Dépenses engagées	R0550	23 220 038						23 220 038
Autres dépenses	R1200							0
Total des dépenses	R1300							23 220 038

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises)					Total 5 principaux
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	R1400							
		C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280
Primes émises								
Brut	R1410							
Part des réassureurs	R1420							
Net	R1500							
Primes acquises								
Brut	R1510							
Part des réassureurs	R1520							
Net	R1600							
Charge des sinistres								
Brut	R1610							
Part des réassureurs	R1620							
Net	R1700							
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710							
Part des réassureurs	R1720							
Net	R1800							
Dépenses engagées	R1900							
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							

F.4 Etat S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0060								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0080								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140								
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150								
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240								
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250								
Total meilleure estimation — brut	R0260								
Total meilleure estimation — net	R0270								
Marge de risque	R0280								
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total	R0320								
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330								
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340								

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie
		Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0060								
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
Brut	R0060	-10 743 438			370 187				-10 373 251
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-428 617			0				-428 617
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-10 314 821			370 187				-9 944 635
Provisions pour sinistres									
Brut	R0160				7 057 661				7 057 661
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240				1 268 915				1 268 915
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0			5 788 745				5 788 745
Total meilleure estimation — brut	R0260	-10 743 438			7 427 847				-3 315 590
Total meilleure estimation — net	R0270	-9 963 922			6 158 932				-3 804 990
Marge de risque	R0280	2 398 900			809 227				3 208 127
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout R0290	R0290								
Meilleure estimation	R0300								
Marge de risque	R0310								
Provisions techniques — Total									
Provisions techniques — Total	R0320	-7 993 639			8 237 074				243 436
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie — total	R0330	-428 617			1 268 915				840 299
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie — total	R0340	-7 565 022			6 968 159				-596 863

F.5 Etat S.19.01.21

Sinistres en non-vie – Total activité

Ligne d'activité	Z0010	12
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											R0100	
N-9	R0160	3 588 816	7 742 055	3 418 407	705 716	-181 415	-228 064	-163 045	-148 476	-172 380	-177 477	R0160	
N-8	R0170	3 391 474	8 327 866	2 893 113	804 420	33 934	-97 150	-54 777	-60 143	-169 723		R0170	
N-7	R0180	4 518 085	8 094 059	3 196 930	883 167	198 249	-62 142	-18 994	-194 244			R0180	
N-6	R0190	4 505 416	8 132 988	3 860 122	1 245 649	-32 272	-145 030	-296 404				R0190	
N-5	R0200	4 296 617	8 419 211	3 293 599	661 216	-17 752	-286 572					R0200	
N-4	R0210	3 656 487	6 641 735	2 562 707	726 761	-187 251						R0210	
N-3	R0220	3 478 653	4 725 257	1 803 621	229 745							R0220	
N-2	R0230	2 638 640	3 799 151	1 251 404								R0230	
N-1	R0240	2 240 278	3 483 594									R0240	
N	R0250	1 793 449										R0250	
Total												R0260	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année de développement												Fin d'année (données actualisées)	
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0770	
Précédentes	R0100											R0100	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	-493 818	-238 867	-243 450	-35 752		R0160	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	-576 855	-304 262	-220 812	-59 110		R0170	
N-7	R0180	0	0	0	0	-392 024	-75 708	-69 952	-1 511			R0180	
N-6	R0190	0	0	0	238 870	233 238	115 762	102 425				R0190	
N-5	R0200	0	0	1 570 289	417 770	179 855	81 435					R0200	
N-4	R0210	0	4 613 536	1 248 146	318 071	23 722						R0210	
N-3	R0220	10 041 021	3 224 964	795 500	49 386							R0220	
N-2	R0230	7 676 577	2 342 793	454 095								R0230	
N-1	R0240	5 475 943	1 914 297									R0240	
N	R0250	4 555 357										R0250	
Total												R0460	

Ligne d'activité	Z0010	9
Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année de développement												Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 &+		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0170	C0180
Précédentes	R0100											R0100	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210	
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0220	
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0230	
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	
N	R0250	30 166										R0250	
Total												R0260	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année de développement												Fin d'année (données actualisées)	
Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0770	
Précédentes	R0100											R0100	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0200	
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0210	
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0220	
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0230	
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	
N	R0250	353 424										R0250	
Total												R0460	

F.6 Etat S.23.01.01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	103 125 920	103 125 920			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	6 669 239	6 669 239			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	11 171 655	11 171 655			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	12 419 990	12 419 990			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	133 386 805	133 386 805			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	133 386 805	133 386 805			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	133 386 805	133 386 805			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	133 386 805	133 386 805			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	133 386 805	133 386 805			
Capital de solvabilité requis	R0580	32 309 640				
Minimum de capital requis	R0600	8 077 410				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	4,13				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	16,51				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	133 386 805
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	120 966 814
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	12 419 990
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

F.7 Etat S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	22 191 231		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 600 135		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040			
Risque de souscription en non-vie	R0050	33 461 838		
Diversification	R0060	-12 811 856		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	46 441 349		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 066 110
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-15 197 819
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	32 309 640
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	32 309 640
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0420	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0430	
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0440	

F.8 Etat S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCR _{NL}	R0010	5 057 484

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	-52
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	22 120 842
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	6 158 932	11 575 995
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCR _L	R0200	

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	C0070
Capital de solvabilité requis	R0310	5 057 484
Plafond du MCR	R0320	32 309 640
Plancher du MCR	R0330	14 539 338
MCR combiné	R0340	8 077 410
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	8 077 410
Minimum de capital requis	R0400	3 200 000